

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2020-106

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé
et de la recherche médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Armelle REGNAULT est nommée Directrice du Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes de l'Inserm.
- Article 2 :** Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm, à Madame Armelle REGNAULT, Directrice du Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes de l'Inserm, afin de signer dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents afférents aux attributions dudit Département.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH